



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DORÉ COPPER ANNONCE LA CLÔTURE DE LA PREMIÈRE TRANCHE D'UN PLACEMENT PRIVÉ SANS L'ENTREMISE D'UN COURTIER POUR UN PRODUIT BRUT TOTAL DE 3 944 257 \$ CA

Ne pas distribuer aux services de fil de presse des États-Unis ni diffuser aux États-Unis

Toronto (Ontario) – le 24 décembre 2020 – Doré Copper Mining Corp. (la « **Société** » ou « **Doré Copper** ») (TSXV: DCMC, OTCQB: DRCMF) est heureuse d'annoncer qu'elle a procédé à la clôture d'une première tranche de son placement privé sans l'entremise d'un courtier annoncé précédemment (le « **Placement** »), dans le cadre duquel la Société a vendu un total de 5 800 378 actions ordinaires du capital de la Société (les « **Actions offertes** ») à un prix de 0,68 \$CA par Action offerte, pour un produit brut total de 3 944 257,04 \$CA. Une deuxième tranche du Placement devrait être clôturée en janvier.

Cormark Securities Inc., Paradigm Capital Inc., Haywood Securities Inc. et Red Cloud Securities Inc. ont agi à titre d'intermédiaires (chacun, un « **Intermédiaire** ») dans le cadre de la première tranche du Placement. En contrepartie de leur rôle d'Intermédiaire dans le cadre de la première tranche du Placement, la Société a versé 223 889,55 \$ en honoraires d'intermédiation en espèces aux Intermédiaires, représentant 6 % du produit brut des Actions offertes qui ont été vendues aux souscripteurs présentés par ces parties, et a émis un total de 329 249 bons de souscription non transférables (les « **Bons de souscription d'intermédiaire** ») pour acheter des actions ordinaires dans le capital de la Société (les « **Actions de bons de souscription d'intermédiaire** ») aux Intermédiaires, représentant 6 % des Actions offertes qui ont été vendues aux souscripteurs présentés par ces parties, chaque Bon de souscription d'intermédiaire pouvant être exercé pour une Action de bon de souscription d'intermédiaire à un prix de 0,68 \$CA par Action de bon de souscription d'intermédiaire jusqu'au 23 décembre 2022.

Laurie Gaborit, une dirigeante de la Société, a souscrit 15 000 Actions offertes dans le cadre de la tranche initiale du Placement aux mêmes conditions que les investisseurs sans lien de dépendance. La participation de Mme Gaborit constitue une « opération avec une partie liée » au sens du Règlement multilatéral 61-101 - Protection des détenteurs de titres minoritaires lors d'opérations particulières (« **Règlement 61-101** »). La Société est dispensée de l'obligation d'obtenir une évaluation officielle ou l'approbation des actionnaires minoritaires dans le cadre du Placement en vertu des articles 5.5 a) et 5.7 1) a), respectivement, du Règlement 61-101, car ni la juste valeur marchande des titres émis à Mme Gaborit ni la juste valeur marchande de la contrepartie des titres émis à Mme Gaborit ne dépassent 25 % de la capitalisation boursière de la Société calculée conformément au Règlement 61-101. La Société n'a pas déposé de déclaration de changement important plus de 21 jours avant la clôture prévue du Placement, car la participation de l'initié susmentionnée n'avait pas été confirmée à ce moment-là et la Société souhaitait clôturer le placement le plus rapidement possible.

La Société a l'intention d'utiliser le produit net du Placement pour financer les paiements d'étape des projets, les activités d'exploration et de développement, et les dépenses générales du fonds de roulement.

Les titres émis dans le cadre de la clôture de la tranche initiale du Placement sont soumis à une période de détention en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables qui expirera le 24 avril 2021. Le Placement est sujet à l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX.

Les titres offerts n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la *United States Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, ou de toute autre loi étatique sur les valeurs mobilières, et ne peuvent être offertes, vendues ou livrées, directement ou indirectement, aux États-Unis, ou à des citoyens américains, ou pour leur compte ou à leur profit, en l'absence d'enregistrement ou d'exemption de ces exigences d'enregistrement. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation

d'offre d'achat et il n'y aura pas de vente de titres dans un état des États-Unis où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos de Doré Copper

Doré Copper Mining Corp. est une société d'exploration et de développement de cuivre-or située dans la région de Chibougamau au Québec, Canada. Doré Copper a consolidé un vaste portefeuille de propriétés dans le prolifique camp minier du Lac Doré/Chibougamau, qui a historiquement produit 1,6 milliard de livres de cuivre et 3,2 M d'onces d'or. De plus, la Société a acquis une option sur la mine d'or à haute teneur Joe Mann (production historique de 1,17 M d'onces à 8,26 g/t Au). Le portefeuille de propriétés comprend 12 anciennes mines productrices, des gisements et des zones cibles de ressources dans un rayon de 60 kilomètres autour de l'usine Copper Rand de la Société d'une capacité de 2 700 t/j.

L'objectif de la Société est de créer une exploitation rentable en étoile avec ses actifs de cuivre-or à haute teneur. La Société se concentre actuellement sur l'accroissement des ressources minérales et sur le redéveloppement des gisements à haute teneur de Corner Bay (Cu-Au), Cedar Bay (Au-Cu), Joe Mann (Au) et Copper Rand (Au-Cu). Le programme de forage de 35 000 mètres entièrement financé par la Société pour 2020 et début 2021 devrait permettre d'actualiser les estimations des ressources minérales et de réaliser une évaluation économique préliminaire (EEP) en 2021.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Doré Copper, veuillez visiter le site Web de la Société à www.dorecopper.com ou consulter les documents déposés par Doré Copper sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Laurie Gaborit
Vice-présidente, relations avec les investisseurs
Téléphone : (416) 219-2049
Courriel : lgaborit@dorecopper.com

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient certains « énoncés prospectifs » aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs comprennent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés concernant les modalités du Placement, l'utilisation du produit du Placement, le moment et la capacité de la Société à conclure la deuxième tranche du Placement, le moment et la capacité de la Société d'obtenir les approbations réglementaires nécessaires, y compris l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX ainsi que les plans, activités et perspectives de la Société. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que raisonnables, sont assujetties à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels et les événements futurs diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, les incertitudes commerciales, économiques, concurrentielles, politiques et sociales générales; les retards ou le défaut d'obtenir les approbations réglementaires; le prix de l'or et du cuivre; et les résultats des travaux d'exploration actuels. Rien ne garantit que ces déclarations s'avéreront exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces déclarations. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.